

# AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE

Direction de la  
coordination  
des politiques  
publiques et  
de l'appui  
territorial  
Bureau de  
l'environnement et  
du développement durable

Par arrêté préfectoral du 20 octobre 2023, sur demande du Président de la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée (TPM), le Préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique avec une enquête parcellaire conjointe **préalables : à la demande d'autorisation environnementale, à la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation, à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Six-Fours-les-Plages, à la cessibilité des parcelles ou des droits réels immobiliers nécessaires.**

Le projet consiste à créer une zone d'activité économique dite « **ZAE de Prébois** » d'une superficie de 8,16 hectares, sur le territoire de la commune de Six-Fours-les-Plages. Cette ZAE s'inscrit en continuité des zones d'activités des Playes et la Millonne. L'opération concerne la viabilisation du site par la création de voies et d'aménagements paysagers, ainsi que le découpage de la ZAE de Prébois en 12 lots à bâtir.

Le responsable (pétitionnaire) est la métropole Toulon-Provence-Méditerranée – Hôtel de la Métropole – direction des infrastructures et des déplacements – 107, Boulevard Henri Fabre – CS 30536 – 83041 TOULON cedex 9.

**Le commissaire enquêteur désigné est M. Christian MICHEL.** En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

La commune de Six-Fours-les-Plages et les locaux de la Métropole TPM sont les lieux des enquêtes. **Le siège de ces enquêtes est fixé en mairie de Six-Fours-les-Plages. Les enquêtes se tiendront du lundi 4 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024 inclus, soit 40 jours consécutifs** (exceptés samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier complet comprend : un guide de lecture du dossier d'enquête publique unique ; un sous-dossier relatif à la déclaration d'utilité publique ; un sous-dossier relatif à l'enquête parcellaire avec des plans parcellaires A0 ; un sous-dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Six-Fours-les-Plages incluant l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ainsi que le procès verbal de l'examen conjoint des personnes publiques associées ; un dossier d'étude d'impact (évaluation environnementale systématique) relative à la demande d'autorisation environnementale, incluant l'avis de la (MRAe) ainsi que les avis des personnes consultées.

Pendant la durée des enquêtes, le dossier est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/>.

- sur support papier, dans chaque lieu des enquêtes. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur qui se tiendra également à sa disposition, aux jours et heures ci-après :

Lieux des enquêtes	Ouverts		Permanences du commissaire enquêteur	
	Jours	Heures	Jours	Heures
<b>[siège de l'enquête]</b> Mairie de Six-Fours-les-Plages Hôtel de Ville Place du 18 juin 1940 – BP 97 83183 Six-Fours-les-Plages Cedex	du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30	Lundi 4 décembre 2023	9h à 12h
			Jeudi 7 décembre 2023	13h30 à 16h30
			Mardi 12 décembre 2023	9h à 12h
			Mercredi 20 décembre 2023	13h30 à 16h30
			Jeudi 28 décembre 2023	9h à 12h
			Jeudi 4 janvier 2024	13h30 à 16h30
			Mardi 9 janvier 2024	9h à 12h
			Vendredi 12 janvier 2024	13h30 à 16h30
Métropole TPM Immeuble le phœnix 1 <sup>er</sup> étage 39, avenue de la Résistance 83000 TOULON	du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30	Vendredi 15 décembre 2023	9h à 12h
			Mardi 9 janvier 2024	14h à 17h

- sur un poste informatique au siège des enquêtes aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessus. Un poste informatique est également mis à disposition à l'accueil de la Préfecture du Var pendant toute la durée de ces enquêtes.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège des enquêtes où elles sont annexées au registre correspondant.

**Le dossier peut-être consulté et des observations peuvent être formulées directement sur le registre dématérialisé, à l'adresse :**

<https://www.registre-numerique.fr/zae-prebois-six-fours>

**Le public pourra formuler ses observations par courriel, transmis au commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante :**

[zae-prebois-six-fours@mail.registre-numerique.fr](mailto:zae-prebois-six-fours@mail.registre-numerique.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie Six-Fours-les-Plages, à l'hôtel de la Métropole TPM, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var et sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/>, à réception et pendant un an à compter de la clôture des enquêtes.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire à l'adresse courriel précitée ou bien en écrivant à l'adresse courriel suivante : [amenagement@metropoletpm.fr](mailto:amenagement@metropoletpm.fr).